

## Présentation du service



Les habitants de la Communauté de Communes Rurales des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle ont accès à la déchetterie communautaire de Saint Thomas. La déchetterie est située au :

**Lieu-dit Bedats - RD 53**

**31470 SAINT THOMAS**

Les horaires d'ouverture de la déchetterie sont les suivants :

<b>HORS JOURS FERIERS</b>	<b>HORAIRES D'HIVER DU 16/10 AU 31/03</b>	<b>HORAIRES D'ETE DU 01/04 AU 15/10</b>
<b>LUNDI</b>	<b>14h00 – 17h00</b>	<b>14h00 – 18h30</b>
<b>MERCREDI</b>	<b>14h00 – 17h00</b>	<b>14h00 – 18h30</b>
<b>VENDREDI</b>	<b>14h00 – 17h00</b>	<b>14h00 – 18h30</b>
<b>SAMEDI</b>	<b>10h00 – 13h00 14h00 – 17h00</b>	<b>10h00 – 13h00 14h00 – 18h30</b>

Quels sont les déchets acceptés sur la déchetterie ?



CARTONS



DÉCHETS VERTS



MÉTAUX



BOIS



ENCOMBRANTS



DÉBLAIS / GRAVATS



TEXTILES CHAUSSURES



HUILES DE VIDANGE



HUILES DE FRITURES



BATTERIES



DÉCHETS DIFFUS  
SPECIFIQUES (DDS)



LAMPES



PILES ET  
ACCUMULATEURS



DEEE



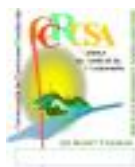
VERRES

Les déchets suivants sont interdits sur la déchetterie :

- \* Les ordures ménagères
- \* Les pneus de véhicules
- \* Les déchets professionnels
- \* Les cadavres d'animaux
- \* Les carcasses de voitures
- \* Les déchets d'amiante ou radioactifs
- \* Les explosifs
- \* Les bouteilles de gaz
- \* Les déchets de soins

### Comment accéder au service de déchetterie ?

L'accès à la déchetterie est réservé aux résidents de la Communauté de Communes



sur présentation de l'autocollant apposé sur le pare-brise du véhicule. L'autocollant est à retirer auprès de votre mairie sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et

de la carte grise du véhicule afin qu'il soit mentionné le numéro d'immatriculation au bas de l'autocollant.

Les professionnels ne sont pas acceptés sur la déchetterie.

L'accès à la déchetterie est limité aux véhicules de moins de 3,5T.

Les usagers sont limités à 5m<sup>3</sup> de déchets par semaine.

Exceptionnellement, un dépôt supérieur à 5m<sup>3</sup> pourra être autorisé uniquement sur dérogation du service environnement de la Communauté de Communes. Un rendez-vous sera alors pris.

Retrouvez toutes les informations sur le fonctionnement du service sur le règlement de la déchetterie en cliquant [ici](#).

**Une question? Un supplément d'information sur la déchetterie ? Contactez le service environnement au 05.61.76.73.98.**